

## Les Avouards : Mutualisation, mode d'emploi ...

Le vieillissement de la population accueillie au foyer des Avouards s'il est inéluctable, conduit toutefois à une dégradation de l'état de santé et une dépendance accrue des personnes.

La pathologie psychique et les traitements médicamenteux qui découlent de celle-ci, accélèrent le processus du vieillissement. Ainsi, des personnes de 50 ans peuvent avoir les capacités, l'apparence et les besoins d'une personne bien plus âgée...

Ces personnes développent notamment des maladies invalidantes au-delà de leur pathologie première ayant justifié leur orientation vers le foyer. Ces atteintes sont en de nombreux points comparables aux conséquences d'un vieillissement prématuré avec survenue de maladies neurologiques, inflammatoires (arthrose), digestives, et/ou dégradation de la maladie psychique.

Ce phénomène conduit à ajouter de l'incapacité à l'incapacité et nécessitent alors un accompagnement soutenu, individualisé et technique...

Au sein du Foyer d'Accueil Médicalisé, l'accompagnement médical mis en œuvre (médecin généraliste, psychiatre, infirmières et aides soignantes) permet de répondre d'une façon adaptée aux difficultés engendrées par la dégradation de l'état de santé des personnes. Les hospitalisations sont peu nombreuses et souvent liées à un problème somatique. Les traitements médicamenteux sont en constante diminution...

Il n'en est pas de même au Foyer de vie où l'absence de personnel médical oblige à un recours systématique aux dispositifs de santé de droit commun. Les hospitalisations y sont 4 à 5 fois plus nombreuses et souvent liées à des difficultés psychiques qui se sont dégradées faute d'actions préventives médicales à l'interne, contrairement au Foyer d'accueil médicalisé.

Parallèlement les professionnels du Foyer de vie, qui exercent exclusivement dans le secteur de l'accompagnement éducatif et social, sont démunis et mis en difficulté par l'absence de conseils, de consignes et de soutien prodigués par un psychiatre ou psychologue. Cette situation d'impuissance contribue également à l'amplification du phénomène et à une détérioration plus importante de l'état de santé des personnes.

**C'est dans ce contexte qu'une proposition a été adressée aux autorités de tarification de l'établissement afin d'agir dans les domaines suivants :**

- Réduire la "consommation médicale" (consultations, hospitalisations) en agissant préventivement ;
- Apporter une meilleure réponse aux personnes du Foyer de Vie en attente d'une place en Foyer d'Accueil Médicalisé ;
- Permettre aux professionnels du Foyer de Vie d'exercer plus sereinement

**Cette proposition s'accompagne d'une nouvelle mobilisation des moyens, notamment par mutualisation des moyens médicaux financés par l'ARS :**

- expertise par une infirmière du Foyer d'Accueil Médicalisé chaque fois que nécessaire avant une prise de rendez-vous chez un médecin
- mise en place d'une permanence d'une heure 2 fois par semaine des infirmières du Foyer d'Accueil Médicalisé au profit exclusif des personnes accueillies au Foyer de Vie
- sollicitation systématique de l'équipe infirmière du Foyer d'Accueil Médicalisé pour intervenir auprès des résidents du Foyer de Vie lors des situations critiques et/ou d'urgence
- interventions régulières du médecin psychiatre du Foyer d'Accueil Médicalisé auprès de l'équipe éducative du Foyer de Vie dans le cadre de réunions "cliniques"
- interventions régulières de la psychologue du Foyer d'Accueil Médicalisé dans un rôle de conseiller technique auprès des professionnels du Foyer de Vie (élaboration des projets personnalisés, des plans d'actions, aide à l'analyse des comportements, ...)

- intervention systématique de la psychologue du Foyer d'Accueil Médicalisé dans les réunions de "débriefing" suite à des situations de crise
- mises en œuvre ponctuelles d'accompagnements individuels par l'art-thérapeute et la psychologue à destination des personnes accueillies au Foyer de Vie et particulièrement en difficulté

**En parallèle une réorganisation des moyens en personnels financés par le département, vient accompagner ces mesures :**

- renfort prioritaire sur le Foyer de Vie par les salariés de l'équipe de remplacement lorsqu'ils ne sont pas sollicités dans ce cadre
- développement par le service animation, des activités spécifiques de stimulation et d'occupation, mais aussi des activités à caractère professionnel et citoyen
- ciblage des crédits spécifiques accordés en ce domaine au Foyer de Vie pour répondre aux difficultés des personnes.

**Suite aux concertations avec les autorités de tarification, une mise en œuvre de ce dispositif expérimental a donc été décidée pour les deux années à venir (2016-2017) :**

L'évaluation de ce dispositif expérimental sera réalisée à la fin de chaque année de mise en œuvre, afin d'en vérifier la pertinence, pour une éventuelle poursuite, ou une intensification de la démarche.